



## Pieton renversé par un velo

-----  
Par froggy

Bonjour,  
mon époux piéton a été renversé par un vélo jeudi 7/12 .  
Le cycliste a prévenu les secours et la police s'est également déplacée.  
Il est tombé de sa hauteur et a tapé la tête au sol.  
Il s'est rapidement relevé, les pompiers ont soigné sa blessure à la tête et mon époux n'a pas souhaité être transporté.de ce fait, il a dû signer une décharge.  
Le lendemain, j'ai dû appeler le 15 et l'emmener aux urgences, il était très confus, son scanner a révélé de nombreux hématomes qui saignaient.il a été transporté à neuro et est en réanimation.  
La police refuse d'ouvrir un dossier d'accident, car il n'a pas été transporté (décharge)  
Le médecin réanimateur ne précise que compte tenu de son état, sa décharge n'est pas valable parce qu'il ne devait pas avoir toutes ses facultés.  
Quelles sont les démarches à effectuer, dépôt de plainte, déclarations??  
Je vous remercie par avance.

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
  
Pouvez-vous préciser les circonstances de l'accident ?

-----  
Par froggy

IL était piéton et a été percuté par un cycliste sur la voie publique, je n en sais pas plus .  
Merci

-----  
Par ProVictimis

Bonjour,  
  
Avez vous (ou les autorités) relevé l'identité du cycliste ? Cette personne doit normalement avoir une responsabilité civile qu 'il conviendra de saisir afin que votre époux puisse être indemnisé.

Cdt